

Le mois

Le Centre d'action laïque a cinquante ans : et s'il changeait de nom ?

Caroline Sägerser

Le Centre d'action laïque (CAL) a été fondé en 1969 pour fédérer les mouvements laïques francophones et en représenter les membres devant les pouvoirs publics. L'action du CAL a notamment permis la reconnaissance des organisations philosophiques non confessionnelles et leur financement public, au même titre que les cultes. La laïcité dite organisée est aujourd'hui un élément constitutif du pluralisme de la société belge. Le moment est peut-être venu de redéfinir son identité afin de restituer au principe de laïcité son statut de bien commun.

La laïcité à la belge est un concept que l'on aime expliquer aux Français, qui regardent volontiers la laïcité comme un principe dont ils auraient tant la paternité que le monopole de la définition. La laïcité à la belge, c'est un réseau d'organisations laïques, c'est-à-dire d'organisations qui défendent une conception de vie humaniste sans se référer à une quelconque transcendance, et dont le Centre d'action laïque, qui célèbre cette année le cinquantième anniversaire, constitue le fer de lance du côté francophone. Caractéristique infiniment surprenante pour nos voisins français, nos institutions laïques sont reconnues et financées par les pouvoirs publics, au même titre que les organisations religieuses. Les délégués laïques bénéficient d'un traitement payé par le SPF Justice, comme les ministres des cultes, et l'assistance morale laïque est

organisée par des établissements publics qui sont financés par les provinces et par la Région de Bruxelles-Capitale¹.

Comment expliquer cette particularité ?

La vie politique belge a longtemps été dominée par la question philosophique. La bourgeoisie du début du XIX^e siècle, celle qui avait fait la révolution belge de 1830, était déjà traversée par une ligne de fracture entre catholiques et anticléricaux. Ces derniers allaient bientôt se réunir au sein du Parti libéral, premier parti politique, créé en 1846 avec un programme de laïcisation des institutions. Car, si la Constitution adoptée par le Congrès national en 1831 avait bien établi une forme de séparation de l'Église et de l'État, elle avait conservé le financement public des cultes. À côté des moyens importants mis à sa disposition, l'Église bénéficiait également d'une position sociétale dominante, d'importants relais politiques et d'une oreille attentive au Palais royal ; elle avait développé un puissant réseau d'écoles. La puissance de l'Église renforça le mouvement anticlérical, présent notamment au sein des loges maçonniques en plein développement et à l'université libre, fondée à Bruxelles en 1834. Ce courant anticlérical engendra en outre un réseau d'institutions laïques, visant à émanciper le citoyen de la tutelle de l'Église, notamment en lui permettant de s'instruire hors de son giron. À la fin du XIX^e siècle, la laïcité est un projet politique fort, en Belgique comme dans la France de la Troisième République. Toutefois, en Belgique, l'État laïque sera éphémère (1878-1884), Pierre Van Humbeeck² n'aura pas la postéri-

1 | À l'instar des établissements publics en charge des intérêts matériels des communautés islamiques et chrétiennes orthodoxes. L'islam et l'orthodoxie partagent, en effet, avec la laïcité la particularité d'être organisés et financés au niveau provincial, tandis que les autres cultes reconnus restent organisés et financés au niveau communal.

2 | Pierre van Humbeeck (1829-1890), premier ministre de l'Instruction publique en Belgique, a laissé son nom à

té de Jules Ferry, et il n'y aura jamais de loi de 1905³ pour venir mettre fin au financement public des cultes.

N'atteignant pas ses objectifs, le mouvement laïque restera mobilisé dans une Belgique où le Parti catholique (qui deviendra le Parti social-chrétien en 1945) demeure une force politique inévitable, tandis que l'opinion anticléricale sera désormais fracturée entre une aile gauche incarnée par le Parti ouvrier belge (POB) et une aile droite incarnée par le Parti libéral. Le clivage philosophique perdant de son acuité au profit de la question sociale d'abord, du conflit linguistique et de la réforme de l'État ensuite, le temps du compromis viendra, entamé avec le Pacte scolaire en 1958. Le régime belge des cultes demeurera inchangé, à l'exception de la régionalisation de certaines compétences en 2002. S'il n'a pas changé depuis 1831, c'est en partie en raison d'un rapport de force défavorable au mouvement laïque : entre 1884 et 1914, la Belgique sera gouvernée par des cabinets catholiques homogènes et, après l'introduction du suffrage universel en 1919, son effet combiné à celui de la représentation proportionnelle maintiendra un parti catholique (puis social-chrétien), quoiqu'affaibli, au centre du jeu politique. Mais c'est également parce que la Constitution de 1831 avait déjà éloigné l'Église de l'État, contrairement à la situation de la France concordataire : « La Constitution belge a fait cesser cette confusion [de l'Église et de l'État] en interdisant à l'État, par son article 16, de s'immiscer dans les questions qui touchent au dogme et à la discipline de l'Église, et

en déclarant, par son article 25, que tous les pouvoirs émanent de la Nation et sont par conséquent laïques », observait un juriste libéral en 1884⁴.

Ne connaissant pas d'aboutissement de leurs revendications au niveau politique, les mouvements laïques allaient rester mobilisés tout au long du XX^e siècle.

Une double émancipation en voie d'achèvement ?

Historiquement, la laïcité est certes un mouvement d'émancipation de l'État vis-à-vis de l'Église, mais aussi de l'individu vis-à-vis de la religion. Quand, en mars 1969, le Centre d'action laïque est créé par une douzaine d'associations laïques pour fédérer leur action et constituer un interlocuteur francophone unique vis-à-vis des pouvoirs publics, paradoxalement, ce double objectif de laïcité paraît en voie d'être atteint. L'année précédente a constitué à cet égard un tournant : d'une part, l'affaire de Louvain a peut-être vu pour la dernière fois les évêques jouer un rôle important sur la scène politique. D'autre part, pour les catholiques, la publication, le 25 juillet 1968, de l'encyclique *Humanae Vitae*, condamnant la contraception, signale la rupture entre le peuple de Dieu et Rome. Les cinquante années qui vont suivre verront l'approfondissement de ces tendances : la sécularisation s'accompagne d'une forte baisse de la fréquentation des églises et du nombre de vocations à la prêtrise, la perte de vitesse de la démocratie chrétienne finit par en emporter même le nom, côté francophone, avec la transformation du PSC en CDH en 2002, tandis que la vie politique se tient désormais plus à l'écart des manifestations religieuses telles que les *Te Deum*. Les organisations constitutives de ce monde catholique, autrefois puissant pilier de la société belge, se

la loi du 10 juin 1879 laïcisant l'instruction. Cette législation fut toutefois de courte application puisqu'en 1884, la loi Jacobs dépouilla l'État de son monopole scolaire.

3| La loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 mit fin au financement public des cultes concordataires en France. C'est l'acte fondateur de la laïcité républicaine, dont le principe serait inscrit dans la Constitution française en 1946.

4| Giron A., *Le droit public de la Belgique*, Bruxelles, 1884, p. 90.

réfèrent dorénavant plus volontiers à un message évangélique ou à l'exemple du Christ qu'aux directives de l'Église de Rome, quand elles n'abandonnent pas purement et simplement toute référence à leur matrice religieuse.

Le CAL se développe, fédère plus largement au sein du monde laïque francophone et occupe le terrain via la création de régionales. Modifiés en 1999, ses statuts proposent une double définition de la laïcité correspondant à cette double émancipation, de la société tout entière comme de l'individu.

« Par laïcité, il faut entendre, d'une part, la volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle, dotée d'institutions publiques impartiales [...] et considérant que les options confessionnelles ou non confessionnelles relèvent exclusivement de la sphère privée des personnes. Et, d'autre part, l'élaboration personnelle d'une conception de vie qui se fonde sur l'expérience humaine, à l'exclusion de toute référence confessionnelle, dogmatique ou surnaturelle, qui implique l'adhésion aux valeurs du libre examen, d'émancipation à l'égard de toute forme de conditionnement et aux impératifs de citoyenneté et de justice⁵. »

Une reconnaissance singulière

Nonobstant la poursuite de ce double objectif, c'est bien en tant qu'organisations philosophiques non confessionnelles offrant une assistance morale — et non comme porte-drapeau de l'approfondissement de la séparation de l'Église et de l'État — que la laïcité dite organisée va être reconnue et financée par l'État⁶. On ne reviendra pas ici

davantage sur les débats suscités par cette reconnaissance jugée inopportune par certains qui estimaient que la laïcité, principe politique applicable à toute la société, ne pouvait pas être réduite à la dénomination d'une de ses composantes, considérée comme un groupe incarnant une philosophie particulière. Il n'en reste pas moins qu'en franchissant cette étape, les organisations laïques se sont définies comme des organisations visant d'avantage l'épanouissement de l'individu (plan philosophique), que la réforme de la société dans sa globalité (plan politique). En outre, en tant que bénéficiaires du financement public, elles se sont placées dans une position qui rend malaisée la poursuite d'un objectif d'approfondissement de la séparation de l'Église et de l'État qui risquerait de mettre à mal leurs finances.

Néanmoins, en 2016, le CAL a opté pour une modification de ses statuts qui proposent désormais un recentrage sur la dimension collective de la démarche laïque : « Le CAL a pour but de défendre et de promouvoir la laïcité. La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.⁷ » Si la définition de la laïcité est la bienvenue, il n'est pas certain que réduire le but du CAL à la défense et à la promotion de celle-ci soit véritablement en phase avec ce que l'organisation est devenue : une composante du pluralisme de la société belge, qui rassemble les humanistes athées et agnostiques, face à

5| Statuts du CAL de 1999 à 2016, cités dans C. Sägeser et J.-F. Husson, « La reconnaissance et le financement de la laïcité (I) », *Courrier hebdomadaire du Crisp* n° 1756, 2002, p. 18.

6| Cette reconnaissance connaît deux étapes décisives : la modification constitutionnelle de 1993 qui permet au budget de l'État de prendre en charge les salaires des dé-

légués laïques et la loi du 21 juin 2002 (*Moniteur belge*, 22 octobre 2002).

7| Statuts actuels du CAL, <https://bit.ly/2pepGiF> (consulté le 13 juillet 2019).

des organisations convictionnelles qui rassemblent chacune des croyants issus d'une tradition religieuse spécifique.

Une confusion dommageable

Depuis plusieurs années, on reparle de l'opportunité d'inscrire le principe de laïcité dans la Constitution, soit dans le texte lui-même, soit dans un préambule. Selon ses promoteurs, cette inscription a pour objectifs principaux un approfondissement du principe de séparation de l'Église et de l'État, dont la formulation actuelle peut paraître ambiguë en ce qu'elle met davantage l'Église à l'abri des ingérences de l'État que l'inverse⁸, et la garantie de la primauté de la loi civile sur les prescrits religieux, en toutes circonstances. Bref, certains souhaitent que la Belgique emboîte le pas à la France en adoptant la laïcité parmi les principes de notre démocratie — sans toutefois que les conséquences de cette démarche soient absolument claires, notamment en termes d'impact sur le financement public des organisations convictionnelles ou sur la subsidiarité de l'enseignement confessionnel. En marge de la recherche de la large majorité politique nécessaire pour modifier la Constitution, il existe un obstacle à considérer préalable-ment : la polysémie du terme laïcité en Belgique. Il paraît difficile d'inscrire parmi nos principes constitutionnels la laïcité alors que celle-ci désigne également la laïcité *organisée*, c'est-à-dire des organisations qui rassemblent des citoyens athées ou agnostiques réunis par une même conception de vie sous le sceau d'un humanisme sans référence à une quelconque transcendance...

Le retour des Libres Penseurs ?

Peut-être l'organisation de la laïcité en Flandre peut-elle fournir une source d'inspiration afin de clarifier les concepts du côté francophone. En Flandre, le mot *laïciteit* est d'apparition récente et demeure peu usité. Dès 1951, c'est l'*Humanistisch Verbond* qui s'y est donné pour objectif de défendre un idéal de vie laïque. L'équivalent néerlandophone du CAL, aujourd'hui de *Mens.nu*, est fondé en 1971 sous le nom de *Unie Vrijzinnige Verenigingen*. Quant au Conseil central laïque, organe représentatif fédéral des organisations laïques face aux pouvoirs publics, il se dénomme en néerlandais *Centrale vrijzinnige raad*. Les organisations laïques francophones auraient sans doute le plus grand intérêt à changer de nom afin de redonner à la laïcité, au XXI^e siècle, sa force émancipatrice en tant que principe politique et fédérateur tant pour des croyants que pour des non-croyants. Trop souvent, en Belgique, les laïques sont confondus avec des athées, ce qui constitue évidemment un obstacle à l'adhésion des croyants à la laïcité. L'héritage historique du combat laïque est important, mais il est un autre ancrage historique qui peut être convoqué : la Pensée libre. On peut ici rappeler, une fois encore, les mots d'Henri Poincaré : « La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être⁹ ». N'est-ce pas là le commun dénominateur de ceux et celles qui se réunissent aujourd'hui sous le flambeau du libre examen ? Ne s'agit-il pas là d'un concept plus large que celui de la laïcité, et apte à constituer le nouveau socle sur lequel l'humanisme laïque pourrait continuer à se développer ?

8 | Article 21 de la Constitution, al. 1 : « L'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs, et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication ».

9 | Discours d'Henri Poincaré à l'occasion du 75^e anniversaire de l'ULB, 21 novembre 1909.

Agression d'Alain Finkielkraut : réflexion sur l'antisémitisme en France aujourd'hui

Lucie Prod'homme

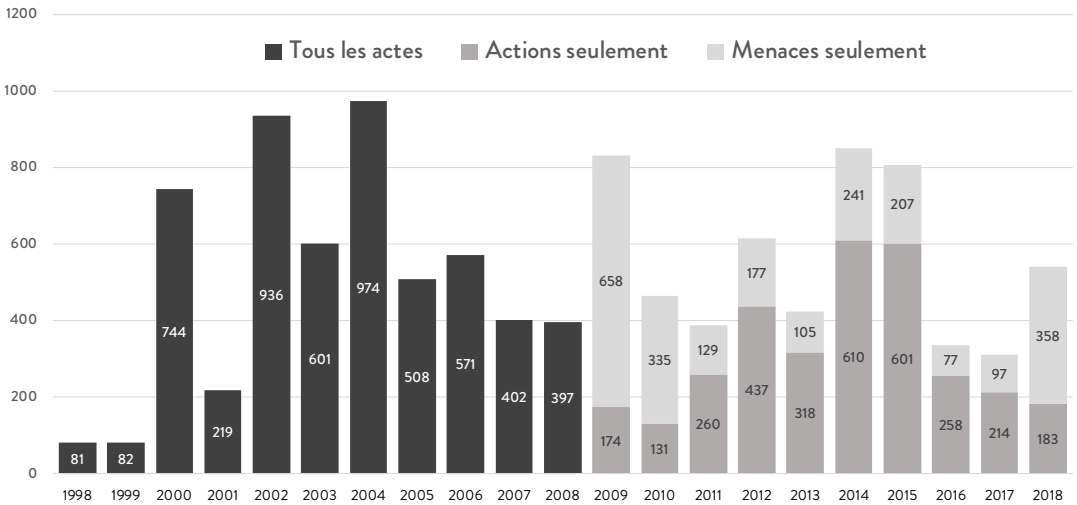
Après 1945 et la Shoah, l'antisémitisme est devenu une idéologie infamante d'un point de vue moral. Si auparavant il avait été banalisé, après la Seconde Guerre mondiale et la progressive prise de conscience du sort réservé aux Juifs dans les décennies suivantes, bien peu étaient ceux qui osaient se revendiquer antisémites. On aurait pu croire l'antisémitisme disparu, mais avec la médiatisation des thèses négationnistes dans les années 1970 et la montée en puissance du Front national, parti d'extrême droite, dans les années 1980, on a pu constater qu'en réalité un fond d'antisémitisme était toujours présent en France. En outre, depuis une quinzaine d'années, un nouveau type d'antisémitisme a vu le jour. L'agression récente d'Alain Finkielkraut sera notre point de départ pour interroger certains mécanismes derrière différentes formes de l'antisémitisme en France.

« L'antisémitisme, c'est le cœur du mouvement des gilets jaunes.¹⁰ » Ceci est une déclaration de Bernard Henri Lévy à la suite de l'agression antisémite subie par un autre intellectuel français, Alain Finkielkraut. Il a été pris à partie par un groupe de gilets jaunes le samedi 16 février et diverses insultes ont fusé, telles que « Rentre à Tel-Aviv », « Barre-toi, sale sioniste de merde », « Sale enculé »... Très vite les grands médias nationaux ont réagi, ainsi que plusieurs personnalités et intellectuels. Tous ont dit être choqués par cette violence verbale et condamnent fermement les propos tenus contre Alain Finkielkraut, qu'ils soient ou non d'accord avec ses idées qui ont souvent fait l'objet de nombreuses

controverses. L'agression de Finkielkraut a été le point d'orgue d'une semaine marquée par différents actes antisémites : tags ou encore vandalisme dans un cimetière. À la suite de l'agression de Finkielkraut, plusieurs personnalités ont lancé un appel pour une marche contre l'antisémitisme qui s'est tenue le mardi 19 février, la veille du diner du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France) où était convié le président de la République, Emmanuel Macron. On pourrait se demander pourquoi cette agression antisémite déclenche un appel à une marche contre l'antisémitisme, alors qu'en comparaison les actes de vandalisme dans un cimetière juif suscitent une réaction moindre. Peut-être est-ce dû tout simplement à un effet d'accumulation. Au reste, l'agression d'Alain Finkielkraut s'inscrit dans un contexte très précis : un rapport du ministère de l'Intérieur¹¹ venait juste d'être publié indiquant que, sur l'année 2018, les actes antisémites avaient augmenté de 74 % en France. Ce nombre peut paraître extrêmement important, mais il convient de le relativiser. En 2018 il y a eu 541 actes antisémites, contre 311 en 2017. En 2014 il y avait eu 851 actes antisémites. Mais depuis une vingtaine d'années, le nombre d'actes antisémites (entre 80 et 1 000) joue aux montagnes russes, alternant entre de fortes hausses et de fortes baisses. Comment expliquer ce phénomène ? Plusieurs analystes et commentateurs politiques ont déjà essayé de répondre à cette question, mais aucune certitude n'a émergé s'agissant d'un phénomène complexe marqué par de multiples facteurs. Dans le cadre de ce texte, je formulerai deux hypothèses susceptibles d'expliquer, du moins partiellement, l'évolution du nombre d'actes antisémites en France : l'ampleur de leur médiatisation et le conflit israélo-palestinien.

10 | <https://bit.ly/2lUgwn>.

11 | <https://bit.ly/2lAU3j>.



Évolution du nombre annuel d'actes antisémites recensés en France. Source : *Le Monde*, <https://bit.ly/2YvsNU7>

Tout d'abord, dans certains cas, l'on peut constater que les années de forte augmentation des actes antisémites peuvent être liées à une importante médiatisation d'actes commis envers des Juifs. Par exemple, en mars 2012, l'affaire Merah¹², du nom de cet individu qui a tué trois enfants juifs dans une école a suscité un fort émoi et une très importante médiatisation. Si l'on regarde les statistiques, en 2012, les actes antisémites ont fortement augmenté, passant à plus de 600¹³. En janvier 2014, il y a eu l'affaire de l'humoriste Dieudonné qui a vu sa représentation interdite par le ministère de l'Intérieur à cause de propos antisémites contenus dans son spectacle¹⁴. Là aussi les médias se sont emparés de l'affaire, beaucoup soutenant cette interdiction, tandis que d'autres mettaient en avant le caractère attentatoire de cette mesure envers la liberté d'expression. Or, en 2014, les actes antisémites ont été de 851, en hausse de plus de 100 % par rapport à l'année 2013. Un dernier exemple : en janvier 2015, il y a eu

l'attentat de l'hyper Casher à Paris¹⁵ et environ 800 actes antisémites dans l'année. De mon point de vue, la temporalité est un facteur essentiel : plus des actes antisémites fortement médiatisés sont commis tôt dans l'année, plus il risque d'y avoir un nombre important d'actes antisémites cette même année.

En effet, quand un acte antisémite se produit, les médias, et de manière générale l'opinion publique, dénoncent ce fait et en réaction cela renforce et cristallise la haine de certains antisémites, favorisant ainsi le passage à l'acte. Les fortes condamnations médiatiques de l'antisémitisme pourraient de ce fait alimenter certains fantasmes antisémites représentant les Juifs comme un groupe tout-puissant bénéficiant de protections particulières. De manière générale, si la forte condamnation des actes racistes par les pouvoirs publics et les personnalités médiatiques est une absolue nécessité, on voit qu'elle ne suffit pas cependant pour lutter contre les racines de la haine raciale. Se limiter à des déclarations médiatiques tonitrueuses, et parfois stigmatisantes,

¹² <https://bit.ly/2IVUsLF>.

¹³ <https://bit.ly/2k1P8G4>.

¹⁴ <https://bit.ly/2ISUJOY>.

¹⁵ <https://bit.ly/29XzKSj>.

qui ne sont pas suivies d'une réflexion et d'une action en profondeur peut se révéler contreproductif. Il convient néanmoins de nuancer cette hypothèse — qui n'est potentiellement qu'un mécanisme explicatif parmi d'autres de la résurgence des actes antisémites — car plusieurs contrexemples en relativisent la portée. L'affaire Ilan Halimi, qui a été kidnappé, torturé et puis assassiné car ses ravisseurs étaient persuadés qu'il était riche car juif, a fait l'objet d'une forte médiatisation à partir du mois de février 2006, sans pour autant qu'on puisse constater un regain très important d'actes antisémites durant cette année. De même, l'affaire Sarah Halimi en avril 2017, du nom de cette personne juive qui a été rouée de coups avant d'être défenestrée, n'a pas donné lieu à une explosion d'actes antisémites, leur nombre ayant même connu un niveau relativement faible cette année-là.

Une seconde hypothèse pour expliquer la hausse des actes antisémites est à chercher du côté du conflit israélo-palestinien. En effet, depuis le début de la deuxième Intifada en 2000, on a pu constater une hausse brutale du nombre d'actes antisémites (jusqu'à près de mille à certains moments), en 2000, 2002 et 2004.

À la fin de la seconde Intifada en 2006, on assiste à une baisse du nombre d'actes antisémites en France. En 2007 et 2008, nous avons environ 400 actes antisémites en France, contre 600 en 2006. Mais à partir de décembre 2008 a lieu la guerre de Gaza et en 2009 il y a une recrudescence du nombre d'actes antisémites (plus de 800). En 2014 et 2015, ce sont plus de 800 actes antisémites qui ont lieu, probablement liés à un regain de violence entre Israël et les Palestiniens, puisqu'Israël enclenche l'Opération Bordure protectrice qui fait plus de 2 000 morts côté palestinien, dont 1 500 civils. Le conflit

israélo-palestinien provoquerait une montée des actes antisémites du fait de l'identification de certains musulmans aux souffrances du peuple palestinien, ce qui favoriserait une plus forte haine des Juifs et davantage de passages à l'acte. Nous développerons ce point plus bas en parlant du nouvel antisémitisme français.

Gilets jaunes et antisémitisme

L'étude du ministère de l'Intérieur ayant été réalisée avant le mouvement des gilets jaunes, on ne peut leur imputer la responsabilité de l'augmentation des actes antisémites, contrairement à ce que certains ont pu dire. En outre, affirmer comme Bernard Henri Lévy que « l'antisémitisme, c'est le cœur du mouvement des gilets jaunes » n'est pas représentatif de la réalité du mouvement : une cinquantaine de gilets jaunes ont participé à la marche contre l'antisémitisme (un nombre faible certes, mais on ne peut pas dire qu'ils aient été chaleureusement accueillis par les autres manifestants¹⁶) et sur les groupes Facebook ou ailleurs¹⁷, la majorité des gilets jaunes ont aussi dénoncé les propos tenus contre Alain Finkielkraut, bien que les « leaders » du mouvement n'aient pas vraiment fait de déclaration officielle pour condamner cette agression, si ce n'est Jérôme Rodriguez. L'antisémitisme des gilets jaunes ne concerne qu'une minorité de personnes¹⁸ et on peut penser que sa forte mise en avant par les médias et certaines personnalités a pour but de décrédibiliser le mouvement et ses revendications.

Le nouvel antisémitisme français

Ce que révèle l'agression subie par Alain Finkielkraut, c'est une mise en exergue du nouvel antisémitisme français. Le principal auteur de l'agression a été reconnu comme salafiste par les services

16 | <https://bit.ly/2lR8uxX>.

17 | <https://bit.ly/2lvMnwW>.

18 | <https://bit.ly/2Eob4Ud>, <https://bit.ly/2zF4l4b>.

de police. Alain Finkielkraut ne s'est pas déclaré surpris par ce profil¹⁹. D'après lui, c'est un profil type du « nouvel antisémitisme »²⁰. Le « nouvel antisémitisme » est un antisémitisme théorisé par plusieurs intellectuels français depuis le début du XXI^e siècle, comme Pierre Taguieff²¹ ou Michel Wieworka²². Ces derniers, et Alain Finkielkraut avec eux²³, affirment qu'aujourd'hui les profils des antisémites ont évolué : avant les antisémites étaient surtout, voire uniquement, d'extrême droite et leur antisémitisme était issu de la critique chrétienne envers le judaïsme (les Juifs sont vus comme responsables de la mort du Christ). Cet antisémitisme s'expliquait aussi par le fait qu'avant la Seconde Guerre mondiale, les Juifs étaient vus comme des étrangers (beaucoup de Juifs français étaient issus des migrations polonaises ou roumaines), alors qu'aujourd'hui ils sont au contraire vus comme français avant d'être juifs et donc intégrés dans la société. L'extrême droite a cependant toujours un problème avec les personnes d'origine étrangère, ceci expliquant pourquoi sa xénophobie s'est reportée sur les personnes d'origine arabe, maghrébine et subsaharienne, même si elle conserve un fond résiduel d'antisémitisme, à travers le soutien à des personnes négationnistes, voire des néonazis.

Désormais, selon les partisans du nouvel antisémitisme français, l'antisémitisme dominant serait lié aux musulmans et à l'extrême gauche. Leur antisémitisme s'expliquerait à cause du conflit israélo-palestinien : comme indiqué

précédemment, les Palestiniens étant majoritairement musulmans, les autres populations musulmanes verraient en eux « des frères » et les soutiendraient contre Israël. L'extrême gauche partagerait également les revendications des Palestiniens et est vue comme propalestinienne. Pourtant, la majorité de ces personnes critiquent la politique menée par l'État d'Israël sans exprimer de sentiments négatifs envers les Juifs en tant que tels. Au mieux ils se voient comme antisionistes, c'est-à-dire qu'ils s'opposent à la création et à l'extension sans limite d'un État à caractère juif excluant de facto les Palestiniens de la très grande majorité du territoire de la Palestine historique. Mais c'est justement à cause de cet antisionisme qu'ils sont considérés comme antisémites, en raison d'un glissement sémantique. Pour de nombreux intellectuels, comme Taguieff et Wieworka, l'antisionisme de ces personnes est un antisémitisme car, à leurs yeux, le nouvel antisémitisme consiste à critiquer la politique israélienne et à nier aux Juifs le droit d'avoir un territoire qui leur est propre.

L'apparition de ce nouvel antisémitisme au début du XXI^e siècle serait d'après ces intellectuels liée à la deuxième Intifada, comme l'indique Nicolas Weil : « La recrudescence en France et en Europe des agressions antisémites, verbales ou physiques a, depuis l'éclatement de la "deuxième Intifada" à l'automne 2000, incontestablement mis en avant de nouveaux acteurs de la haine antijuive, notamment des agresseurs issus des banlieues ou de l'immigration²⁴ ». Le terme « intifada » signifie « soulèvement » en arabe et il a été popularisé par le conflit israélo-palestinien. La seconde Intifada désigne la révolte palestinienne et des Israéliens arabes, violemment réprimée

19 | <https://bit.ly/2V3EH1g>.

20 | <https://bit.ly/2V3EH1g>.

21 | Taguieff P.-A., *La Nouvelle judéophobie*, Paris, Mille et une nuits, « Essai », 2002.

22 | Wieworka M. et al., *La Tentation antisémite : haine des Juifs dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2005, 452 p.

23 | Finkielkraut A., *Au nom de l'Autre : réflexions sur l'antisémitisme qui vient*, Gallimard, 2003.

24 | Weil N., *La République et les antisémites*, Paris, Grasset, 2004, p. 15

par l'armée israélienne, entre 2000 et 2006. Il y a eu de nombreux morts des deux côtés, même si ce sont majoritairement des Palestiniens qui ont été tués : plus de 3 000 Palestiniens sont morts contre 1 000 Israéliens.

Si, aux yeux de nombreux détracteurs de la politique israélienne envers les Palestiniens, l'antisionisme ne débouche pas nécessairement sur de l'antisémitisme, force est de constater néanmoins que cela est parfois le cas. C'est pour cela que la thèse du « nouvel antisémitisme français » est en partie valide, mais seulement dans la mesure où ce constat ne peut pas être généralisé à l'ensemble des « banlieues » ou des « immigrés ». Mais on pourrait rétorquer que cet amalgame est aussi suscité par certains thuriféraires de la politique israélienne envers les Palestiniens puisqu'Israël se revendique désormais comme un État juif et comme l'État de tous les Juifs. De ce fait, nombreux sont ceux, et pas uniquement des musulmans ou des partisans d'extrême gauche, qui assimilent sionisme et judéité, alors même que tous les Juifs n'approuvent pas la politique israélienne envers les Palestiniens. Cet amalgame repose en grande partie sur une forte méconnaissance des dynamiques fines du conflit israélo-palestinien, et ce malgré sa relative médiatisation, et sur une conception très dichotomique (avec des parties prenantes qui seraient homogènes) de ce conflit.

À rebours des thèses du « nouvel antisémitisme », on pourrait dire, avec d'autres intellectuels comme Alain Badiou et Éric Hazan à propos des jeunes musulmans que « Ce qu'éprouve cette jeunesse populaire n'est pas de l'antisémitisme, mais plutôt une hostilité "politique mal politisée" à ce qu'elle perçoit comme la position des Juifs de

France²⁵ ». Ce n'est évidemment pas sans lien avec la première hypothèse que nous avons émise sur l'augmentation des actes antisémites en France.

Le poids de l'extrême droite

S'il semble que la thèse du nouvel antisémitisme pourrait s'appliquer au cas de l'agression en février dernier d'Alain Finkielkraut, il serait cependant faux de faire croire qu'aujourd'hui l'antisémitisme ne dépend que de l'extrême gauche ou des musulmans. Si l'on prend Alain Soral et l'humoriste Dieudonné, deux personnages antisémites notoires et youtubeurs influents, il ne viendrait à l'idée de personne de les classer comme musulmans ou à l'extrême gauche. Ils font au contraire partie d'une mouvance d'extrême droite très active. Pour autant, aucun des deux ne se revendique antisémite, montrant à quel point d'ailleurs certains mettent ostensiblement en avant leur antisionisme pour tenter de masquer leur antisémitisme.

Ainsi, de nos jours, l'antisémitisme n'est pas lié qu'à l'extrême gauche et aux musulmans, mais traverse tout le spectre politique français et se retrouve chez de nombreux partisans de l'extrême droite chez qui les stéréotypes concernant les juifs sont tenaces et datent d'il y a plusieurs siècles. Cette vision faussée des Juifs, fondée sur de nombreux préjugés, a toujours fait partie de l'ADN de l'extrême droite, bien qu'elle se soit diluée au fil du temps.

La bêtise humaine

Pour terminer, on peut noter que certains actes antisémites ne sont pas expressément motivés par une idéologie explicite ou par une véritable haine des Juifs. Si l'on prend l'exemple des profanations commises par des adolescents dans un cimetière juif en 2015,

25 | Badiou A., Hazan É., *L'antisémitisme partout. Aujourd'hui en France*, La Fabrique Éditions, « Hors collection », 2011.

l'enquête tend à montrer l'absence de véritables intentions antisémites²⁶. Il semblerait que la volonté de commettre un acte transgressif ait été le motif principal ayant poussé ces adolescents dans leur funeste périple. Pour autant il est quand même significatif que leur choix de transgression, qui n'est pas exclusivement le fruit du hasard tant il est vrai que d'autres options potentielles s'offraient à eux, se soit porté sur la profanation d'un cimetière juif. Au-delà de ce qui ne serait qu'un « fait divers », cela en dit peut-être davantage sur l'état d'une société française qui est encore loin de s'être débarrassée de toutes ses images stigmatisantes envers les Juifs.

Possible menace future de la liberté d'expression en France

Dans la foulée de l'agression, plusieurs députés de la République en Marche ont appelé à criminaliser l'antisionisme et à élaborer une loi condamnant l'antisionisme comme de l'antisémitisme. Le président de la République est intervenu sur la question, en indiquant que la France allait modifier la définition de l'antisémitisme et y intégrer l'antisionisme sans pour autant opérer un changement dans le Code pénal²⁷. Emmanuel Macron a fait cette déclaration devant le Crif, qui est reconnu comme étant une organisation pro-israélienne²⁸. Déjà en 2004, Jean-Christophe Rufin, auteur d'un rapport sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme commandé par le ministère de l'Intérieur, voulait pénaliser « l'antisionisme radical » qui pouvait selon lui s'apparenter à de l'antisémitisme²⁹. Mais la définition qu'il donnait de l'antisionisme radical in-

cluait, par exemple, la revendication du droit au retour des réfugiés palestiniens (p. 28) alors qu'il s'agit d'un principe approuvé par plusieurs résolutions de l'ONU ! Ce rapport avait suscité de nombreuses réactions à l'époque et de vives protestations, notamment de la Ligue des droits de l'homme (LDH), ainsi que du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Michel Tubiana, le président de la LDH parlait d'un vrai « dérapage » et soulait qu'en criminalisant l'antisionisme pour ces motifs, il devenait impossible de dire que les Israéliens arabes étaient discriminés, ce qui revenait à dire qu'il aurait été criminel de critiquer la politique israélienne envers ses ressortissants arabes. Pour sa part, Haïm Musicant, directeur général du Crif, disait à l'époque que Jean-Christophe Rufin « dénonce d'une manière très fine les antisémites par procuration qui se cachent derrière une forme d'antisionisme »³⁰, rappelant ainsi la volonté du Crif de fonder l'antisionisme dans l'antisémitisme depuis de nombreuses années. Le désir de vouloir criminaliser l'antisionisme pose la question du délit d'opinion, alors même que l'antisionisme semble aujourd'hui définir une notion bien floue. Pour terminer, il faut aussi savoir qu'une association juive, l'UJFP (Union juive française pour la paix), se revendique comme antisioniste, en raison d'une logique anticoloniale et des souffrances imposées par les politiques israéliennes aux Palestiniens³¹. Une loi comme celle évoquée précédemment pourrait dès lors aboutir à condamner comme antisémites... des Juifs !

26 | <https://bit.ly/2luEKH8>.

27 | <https://bit.ly/2lPehEe>.

28 | Ghiles-Meilhac S., « Naissance et institutionnalisation de la soirée annuelle du Conseil représentatif des institutions juives de France », *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, 122, 2014, p. 109-119.

29 | Rufin J.-C., *Chantier sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme*, 2004, <https://bit.ly/31nwV5z>.

30 | <https://bit.ly/2klwLky>.

31 | <https://bit.ly/2krLcOO>.

Le Brésil bolsonariste entre désillusion et implosion...

Xavier Dupret

À peine élu président à la fin de l'année dernière, Jair Bolsonaro avait promis aux Brésiliens de remettre le pays sur les rails de la croissance. Las, force est de constater qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Pour redonner du tonus à l'économie nationale, le nouveau président a désigné Paulo Guedes, un économiste ultrarothodoxe, au poste de ministre de l'Économie. Cet impénitent *Chicago Boy* est chargé de procéder à un programme de privatisations, de réformer la fiscalité et de modifier le régime des retraites afin de diminuer le poids de la dette publique (76,5 % du PIB en octobre 2018³²).

Mouvements de résistance

La question de la réforme des retraites occupe une place de choix dans l'agenda de Paulo Guedes. En effet, le gouvernement brésilien consacre chaque année l'équivalent de 12 % du PIB aux retraites³³ contre 8,2 % en moyenne pour les pays de l'OCDE³⁴. Les propositions de l'administration Bolsonaro consistent, tout d'abord, en un recul de l'âge de la retraite à soixante-deux ans pour les femmes et à soixante-cinq ans pour les hommes. Cette perspective, comme on peut aisément l'imaginer, attise la conflictualité sociale dans le pays. D'autant que le nouveau gouvernement entend, de surcroît, mettre en œuvre un système des retraites fondé sur la capitalisation en lieu et place du mécanisme actuel de répartition. Cette mutation va clairement obliger les Brésiliens à travailler et à cotiser pendant une quarantaine d'années auprès de fonds

de pension afin de recevoir une retraite. Or, l'instabilité des carrières est plutôt de mise sur le marché du travail brésilien, ce dont témoignent les statistiques relatives à l'emploi informel qui représentait 38,3 % de l'emploi hors secteur agricole en 2015³⁵. Depuis, la situation n'a guère dû s'améliorer puisque l'économie brésilienne a connu une récession prolongée en 2015 (-3,55 %) et 2016 (-3,33 %). Depuis 2017, le taux de croissance n'a jamais dépassé 1 %³⁶.

Vu la faiblesse des salaires dans le secteur informel, le remplacement d'un système fondé sur la répartition, comprenant une pension minimale, par une formule de capitalisation entraîne *de facto* une perte de protection sociale pour une partie importante de la population brésilienne. Actuellement, un minimum de cent-quatre-vingts mois (quinze années de carrière) de cotisations est requis pour bénéficier d'une retraite au Brésil.

Ce critère est, certes, des plus restrictifs dans un pays où l'informalité du rapport salarial est importante, mais il garantit, malgré tout, l'accès à la retraite pour une partie des travailleurs qui, le cas de figure n'est pas si rare, ont, au cours de leur carrière, effectué des allers-retours entre le secteur informel et l'emploi formel. Dans la mesure où il se base exclusivement sur les capacités contributives individuelles, un mécanisme de capitalisation s'accommodera plus difficilement de situations passées en dehors des liens d'un contrat de travail. D'un point de vue comptable, elles correspondent, en effet, à des pertes de recettes pour les fonds de pension.

32 | *El Comercio*, mise en ligne le 30 décembre 2018.

33 | *The Economist*, mise en ligne le 21 février 2019.

34 | OECD, *Pensions at a Glance 2017*, OECD and G20 Indicators, 2017.

35 | Organisation internationale du travail (OIT), *Ilostat*, juillet 2019.

36 | Banque mondiale, juillet 2019.

La dette (extérieure) au centre du jeu

L'équipe économique de Bolsonaro pointe la dette publique du Brésil comme étant *le* facteur justifiant les mesures d'austérité adoptées par le gouvernement. Ce dernier brouille les pistes en amalgamant la dette intérieure libellée en real (la devise nationale du Brésil) et la dette extérieure en dollars. Les chiffres sont éclairants.

La dette extérieure brésilienne représentait 29,9 % du PIB en 2018³⁷. La comparaison avec d'autres pays de la région n'est, d'ailleurs, pas spécialement défavorable au Brésil. Par exemple, les dettes extérieures de l'Argentine et du Chili représentent respectivement 51,8 et 61,75 % du PIB des deux pays.

La distinction entre dette intérieure et externe est importante. En effet, la dette publique intérieure d'un pays de la périphérie est principalement contractée auprès des nationaux en devises nationales et donne régulièrement lieu à des opérations de refinancement. Par contre, la dette extérieure en devises est celle qui doit, tôt ou tard, faire l'objet d'un remboursement. On notera, au passage, le caractère fortement procyclique des flux de capitaux à destination du Sud. Quand le prix des matières premières est élevé et que la croissance des pays périphériques en est boostée, les capitaux affluent. En cas de dégradation marquée de la conjoncture, le robinet de l'endettement en dollars est, par contre, coupé. C'est à ce moment qu'il faut rembourser, rubis sur l'ongle, les créanciers. La dette extérieure concerne, par ailleurs, tant les secteurs publics et privés des économies du Sud.

En ce qui concerne le Brésil, on observe que la dette extérieure a presque doublé entre 2008 (17,1 % du PIB) et 2018 (32,6 % du PIB). Les données

statistiques disponibles sur la base de données de la Cepal indiquent que la dette extérieure du gouvernement brésilien représentait l'équivalent de 3,5 % du PIB en 2017. Par ailleurs, la dette interne du gouvernement équivaut à 70,5 % du PIB³⁸. À plus de 95 %, la dette du gouvernement brésilien est, en réalité, une dette interne. La dette extérieure du Brésil est donc principalement le fait du secteur privé et c'est elle qui fait aujourd'hui l'objet d'opérations de remboursement.

Matières premières et capital national

L'Amérique latine constitue une zone périphérique au sein de l'économie mondiale. En économie du développement, la dialectique Centre-Périphérie part d'un constat concernant la division internationale du travail. Certains pays sont spécialisés dans l'exploitation des matières premières tandis que d'autres disposent d'un appareil de production fournissant des biens manufacturés. Le Brésil est dépendant du cours des matières premières (fixé en dollars) pour rembourser sa dette. Ce postulat se démontre aisément lorsque l'on scrute de près la structure du commerce extérieur brésilien.

L'exercice laisse, d'ailleurs, rêveur. On s'aperçoit, par exemple, que la patrie de Jorge Amado exporte du pétrole brut pour 7,9 % de ses exportations et importe du pétrole raffiné à raison de 8,1 % du montant de ses importations. On peut difficilement dire que ce déséquilibre manifeste ne classe pas, d'entrée de jeu, le Brésil parmi les pays périphériques. En analysant les choses plus en détail, on s'aperçoit que 48 % des exportations du pays correspondent à des matières premières, parmi lesquelles 30 % de produits agricoles³⁹ alors que l'agriculture représente à peine 4,5 % du PIB⁴⁰.

38 | Cepalstat, juillet 2019.

39 | *The Observatory of Economic Complexity*, juin 2019.

40 | World Bank, juillet 2019.

37 | CEIC Data Company Ltd, juillet 2019.

La pompe à dollars de l'économie brésilienne fonctionne donc à partir des exportations agricoles. Or, le cours des matières premières agricoles connaît une évolution négative depuis quelques années déjà. Si l'on pose à cent le cours des produits alimentaires tel qu'enregistré en 2010, on constate, en 2019, une baisse du niveau des prix de près de 25 %⁴¹.

En ce qui concerne le premier article d'exportation du Brésil, soit la filière soja qui pèse pour 15 % des exportations du pays, on note la tendance suivante. En juillet 2014, le cours de la tonne de fèves de soja valait 480 dollars. Près de cinq ans plus tard, en mai 2019, on enregistrait, pour ce produit, un cours de 337,30 dollars⁴². Il s'agit là d'une baisse de 30 %. C'est peu dire que certaines économies latino-américaines profondément dépendantes du soja ont dû digérer un net recul de leurs revenus d'exportations depuis 2014.

Dans ces conditions, on commence à saisir les ressorts profonds de la politique d'austérité menée au Brésil depuis la destitution de Dilma Rousseff en août 2016. Pour situer la vigueur de cette dernière, on rappellera qu'en décembre 2016, les parlementaires brésiliens ont adopté un amendement à la Constitution nationale visant à mettre en œuvre un gel des dépenses publiques pour une période de vingt ans⁴³. L'austérité fut donc constitutionnalisée sous la présidence de Michel Temer, dans le droit fil de laquelle se situe, aujourd'hui, l'action de Paulo Guedes.

Le ministre Guedes, comme les collaborateurs de Temer avant lui, comprime les dépenses publiques alors que c'est la dette privée extérieure qui

pose problème. La logique de ce plan, car il y en a une, associe une politique monétaire restrictive à un effort de réduction du déficit budgétaire.

La politique monétaire restrictive s'est traduite par une impressionnante augmentation du niveau des taux d'intérêt réels. En 2013, le taux d'intérêt réel de l'économie brésilienne était de 18,50 % contre 42 % en 2017⁴⁴. Ce mouvement était destiné à contrer une sortie nette des capitaux qui a affecté l'économie du pays en 2015 et 2016. Le déficit public a, pour sa part, baissé de près de 1,5 point de pourcentage entre 2015 et 2018, passant de 9 à 7,45 % du PIB⁴⁵.

Le reflux du déficit budgétaire, combiné à un resserrement des taux d'intérêt, a conduit à une appréciation du real face au dollar du printemps 2016, alors que Dilma Rousseff commençait à être mise sur la sellette, jusqu'en février 2018. C'est de cette façon que le remboursement des dettes privées a pu être soutenu. Évidemment, la compétitivité de l'économie brésilienne aurait pu en souffrir. Les salaires ont donc constitué la variable d'ajustement de cette politique. La pression à la baisse sur la part des salaires dans le PIB constitue, d'ailleurs, une des raisons de l'admiration revendiquée par Paulo Guedes à l'égard du modèle de Pinochet qui aurait, d'après Guedes, fait du Chili « la Suisse de l'Amérique latine⁴⁶ ». Le ministre Guedes oubliait, au passage, de mentionner que « le taux de chômage chilien était de 21 % en 1983 »⁴⁷.

41 | World Bank, *Commodity Markets Outlook*, avril 2019.

42 | World Bank, *Commodities Price Data (The Pink Sheet)*, juillet 2019.

43 | *Valor Econômico*, édition mise en ligne du 13 décembre 2016.

44 | Université de Sherbrooke, *Perspective Monde Database*, juillet 2019.

45 | CEIC Data Company Ltd, février 2019.

46 | *Financial Times*, 10 février 2019.

47 | *Ibid.*

Lorsque les États-Unis ont, l'année dernière, entrepris de normaliser leur politique monétaire, on a pu observer un tassement du real par rapport au dollar. Les flux de capitaux reprenaient la route du Nord. Le modèle suivi à la suite du coup d'État institutionnel contre Dilma Rousseff n'allait toutefois pas succomber après ce revirement de tendances. Pour répondre à ce défi, les taux d'intérêt ont continué à augmenter alors que la pression austéritaire sur les dépenses publiques et les salaires allait grandissant. Une stabilisation toute relative du peso s'est alors opérée d'octobre 2018 à nos jours. La déflation salariale s'est traduite par un retour des excédents commerciaux à partir de mars 2019 après une baisse importante à la fin de l'année 2018.

Mais la compression de la dépense publique et des salaires est de nature à entretenir un climat de grande langueur économique dans le pays. C'est peut-être, d'ailleurs, ce à quoi nous sommes en train d'assister aujourd'hui. Alors que le FMI tablait sur une croissance de 2,5 % au Brésil pour 2019, la plupart des spécialistes n'envisagent pas un taux de croissance supérieur à 1,25 %⁴⁸.

Attention, dès lors, à la survenance d'une récession en 2020 aux États-Unis. Si ce scénario, qui n'a rien d'improbable, se matérialise et, éventuellement, s'accompagne d'une intensification de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, les flux de capitaux repartiront en direction de l'Atlantique Nord. Le Brésil se retrouvera alors dans une situation particulièrement compliquée.

Bref, tout le contraire des promesses qui ont fait le succès de Jair Bolsonaro...

21 juillet 2019

« Les taches de l'instant pur » ou Berthe Morisot, ressuscitée

Nadine Plateau

Dans un chapitre consacré à la peinture et sous-titré « à propos de Berthe Morisot », Paul Valéry distingue le peintre des autres êtres humains : si tous voient des couleurs, dit-il, tous, sauf le peintre, les transforment en signes. Le peintre lui ne transforme pas, il voit « les taches de l'instant pur », « la couleur lui parle couleur, il répond à la couleur par la couleur⁴⁹ ». Curieusement, le nom de la peintre n'est jamais mentionné dans ce texte où Valéry expose ce qui est pour lui l'essence même de la peinture, c'est-à-dire la perception visuelle de ce monde sensible qu'il privilégie au monde de l'esprit. Morisot, c'est la peinture, semble dire Valéry. Aujourd'hui, nous nuancerions cette affirmation en y ajoutant le mot impressionniste. En effet, Berthe Morisot, telle que nous la (re)découvrons aujourd'hui au Musée d'Orsay, apparaît bien comme une figure emblématique de ce mouvement. Appréciée à l'époque par ses confrères et les critiques pour sa technique audacieuse, elle participa à quasi toutes les expositions d'un groupe d'artistes qui voulaient se démarquer de l'art académique du Salon et furent qualifiés, lors de leur première exposition en 1874, d'« impressionnistes », terme péjoratif renvoyant à l'aspect inachevé de leurs toiles.

Berthe Morisot est née sous une bonne étoile... Ses parents, des bourgeois aisés, lui ont permis d'avoir un atelier, de suivre des cours avec des peintres de renom, de rencontrer dans leur salon artistes et écrivains. Elle ne devra pas comme sa sœur, une fois mariée, renoncer à la peinture car elle épouse un homme qui la soutiendra sans faillir

48 | Bloomberg, *Brazil Economy to Flop for Third Year as Growth Forecast Cut* (auteur : David Biller), édition mise en ligne du 20 mai 2019.

49 | Valéry, *Morceaux choisis. Prose et poésie*, NRF, 1930, p. 292.

tout au long de sa carrière. Ses confrères (Degas, Renoir, Monet) ne tarissent pas d'éloges à son sujet ; ils l'invitent à exposer (Degas lui propose de prendre part à l'exposition collective qui marque l'avènement de l'impressionnisme) ; ils la présentent à des marchands (Manet lui fait connaître Durand-Ruel). Elle vend ses tableaux alors qu'elle ne se trouve pas dans une situation de besoin et, lors d'une vente aux enchères organisée par ses amis impressionnistes en 1875, c'est elle qui obtient les prix les plus élevés⁵⁰. Ajoutons à cela qu'elle connaissait personnellement de nombreux artistes et intellectuels en vue dont Manet qui l'a représentée dans une dizaine de tableaux. Aux dires de tous, elle était belle, elle était intelligente, elle était douée. Et pourtant, dans un éloge après sa mort, Mallarmé qui la connaissait bien pour avoir fréquenté assidument son salon-atelier, écrivait « Paris la connut peu, si sienne, par lignée et invention dans la grâce⁵¹ ». Pointait-il déjà l'absence de compréhension de l'artiste et de son œuvre ? Anticipait-il l'effacement de Berthe Morisot au cours du XX^e siècle ?

En réalité, cette artiste considérée, louée, vantée à son époque, est restée moins connue que ses contemporains Manet, Monet, Degas, Pissaro, Renoir. Pourquoi disparaît-elle progressivement de la scène artistique ? Comment a-t-elle été reléguée au second rang dans l'histoire et l'enseignement de l'art ? Il faut en effet attendre les années 2000 pour que le grand public la redécouvre grâce aux expositions rétrospectives qui lui sont consacrées d'abord au Palais des Beaux-Arts de Lille puis à la fondation Gianadda de Martigny en 2002. L'exposition actuelle dans un musée national

marque donc une nouvelle étape dans la reconnaissance de l'artiste. J'avais vu ici et là quelques toiles de Morisot qui m'avaient intéressée et séduite, mais je n'avais jamais pu saisir son œuvre dans sa totalité. Cette fois, l'exposition d'Orsay qui pourtant avait fait le choix de ne montrer qu'une « facette de sa création » — les tableaux de figure et les portraits — me donnait une vue d'ensemble de son travail. Je pouvais enfin éprouver sa peinture, la comparer à celle de ses contemporains tout en m'interrogeant sur les raisons de son effacement de la liste des grands maîtres.

Sylvie Patry⁵², commissaire de l'exposition, attribue l'oubli croissant de Berthe Morisot au siècle passé à plusieurs facteurs. Tout d'abord, le fait que deux tiers de ses œuvres seraient restés propriété de sa famille. Il est d'ailleurs symptomatique que près de la moitié des pièces exposées à Orsay appartiennent à des collections particulières et non à des institutions publiques. Ceci signifie qu'elles n'ont pas été et ne sont toujours pas accessibles au grand public, qu'elles sont par conséquent peu vues et rarement commentées. Ensuite, elle n'a jamais eu de galerie attirée même si certaines de ses toiles se trouvaient en dépôt chez des marchands, mais en moins grand nombre que celles de ses collègues : Durand-Ruel a fait passer dans sa galerie quelque mille-cinq-cents Renoir et mille Monet pour seulement quarante Morisot. Enfin, et ceci pourrait bien être l'élément explicatif majeur, l'art de Morisot, nous dit Sylvie Patry, a été interprété à travers les préjugés de l'époque qui tendent à réduire la pratique artistique féminine à une activité de dilettante dans la sphère privée. Elle souligne que même Valéry ne peut s'empêcher de la définir par sa

50 | Wilhelm H., « La fortune critique de Berthe Morisot », dans *Catalogue Berthe Morisot*, Fondation Pierre Gianadda, 2002, p. 68.

51 | Mallarmé, *Écrits sur l'art*, Flammarion, 1998, p. 352.

52 | Catalogue de l'exposition Berthe Morisot au Musée d'Orsay, textes de Nicole R. Meyers et Sylvie Patry, Flammarion, 2019.

parenté dans un de ses textes intitulé « Tante Berthe » et d'assimiler l'acte pictural à l'écriture d'un journal intime...

Déjà du vivant de l'artiste, les critiques useront et abuseront de tout un vocabulaire censé qualifier la féminité : grâce, sensibilité, délicatesse. Fénéon⁵³ qui la loue : « M^{me} Berthe Morisot est tout élégance : facture large, claire, alerte », se réjouit de son « charme féminin sans mièvrerie » ; quant aux rimes de Sylvius, elles résument bien le regard porté sur son œuvre :

Toilettes, fleurs, mer, grève, azur,
Un art féminin s'y devine.
La touche légère à coup sûr,
Fait valoir la palette fine⁵⁴.

Consciemment ou pas, quand Sylvius qualifie l'art de Morisot d'« art féminin », il laisse entendre que ce n'est pas tout à fait de l'art. En effet, l'art féminin doit être compris non pas en opposition à l'art masculin (celui-ci n'existe tout simplement pas), mais comme étranger à l'art tout court. Cette notion d'art féminin apparue à la fin du XIX^e siècle dans la presse a servi à coder la spécificité de la pratique artistique des femmes en leur assignant certains sujets (scènes de la vie quotidienne des femmes), certains genres (portrait, nature morte), certains matériaux (aquarelles, pastels...). Elle a donc contribué, en un temps où la mixité de la profession commençait à s'installer irréversiblement, à cantonner les artistes femmes dans des zones bien séparées de celles des hommes, évitant ainsi toute forme de concurrence. Désormais parqué et rendu inoffensif, l'art des femmes allait être dévalorisé au cours des décennies suivantes et leurs autrices disqualifiées.

53 | Fénéon, *Au-delà de l'impressionnisme*, Hermann, 1966, p. 63.

54 | Cité par Hugues Wilhelm, « La fortune critique de Berthe Morisot », dans *Catalogue d'exposition Berthe Morisot*, Fondation Pierre Gianadda, 2002, p. 71 (souligné par moi).

C'est à travers ce prisme de l'art féminin que les œuvres de Morisot furent vues, interprétées et commentées par la suite. Un prisme qui jusqu'à il y a peu informait la lecture et empêchait de percevoir chez elle autre chose que les attributs stéréotypés du féminin. Au début des années 1970, les *Women Studies*⁵⁵ nées aux États-Unis et au Royaume-Uni feront voler en éclat cette grille de lecture. Tout un corpus se développe alors qui s'intéresse aux artistes *off the record* du XIX^e et s'attache à expliquer les raisons de leur disparition de l'histoire de l'art. Linda Nochlin et Griselda Pollock, les plus connues parmi ces chercheuses et chercheurs, rendent enfin justice aux artistes oubliées en analysant les mécanismes d'infériorisation et de dévalorisation de leurs œuvres⁵⁶. Ainsi, elles mettent en lumière l'organisation de la pratique artistique à Paris au XIX^e siècle. Non seulement, les femmes n'ont pas accès à l'École des Beaux-Arts qui n'ouvrira un atelier pour femmes qu'en 1890, mais il faudra encore des années pour qu'elles puissent se rendre à la bibliothèque, fréquenter des cours magistraux et participer à des cours de dessin ou de modelage⁵⁷. Elles ne peuvent pas non plus participer à des concours, comme le convoité prix de Rome et ont les plus grandes difficultés à être acceptées dans les Salons dont les jurys de sélection se composent exclusivement d'hommes. Nochlin et Pollock ne se limiteront pas à dénoncer les conditions de production des artistes de

55 | Ce terme désigne les enseignements et les recherches prenant pour objet les femmes qui apparaissent dans les universités anglo-saxonnes à côté des *Cultural Studies*, *French Studies*, etc. Aujourd'hui, le terme *Gender Studies* a remplacé l'appellation *Women's Studies*.

56 | Voir Nochlin L., « Why have there been no Great Women Artists », *Art News*, 1971 et Pollock Gr. et Parker R., *Old Mistresses ; Women, Art and Ideology*, London, Routledge & Kegan, 1981.

57 | Voir Sauer M., *L'entrée des femmes à l'École des Beaux-Arts 1880-1923*, École des Beaux-Arts, coll. « Beaux-arts hitoire », 1991.

l'époque, elles veulent surtout susciter l'intérêt du monde de l'art et du grand public en soulignant leur apport singulier à la production artistique de l'époque.

Ainsi, dans un article célèbre consacré à un tableau de Morisot intitulé *La nourrice* dont elle analyse avec précision les innovations plastiques, Nochlin met l'accent sur la manière inhabituelle dont la peintre traite le thème de la maternité. Oui, elle représente une femme allaitant un enfant, sujet classique par excellence, mais elle ne peint pas une mère, elle peint une femme au travail : « Une femme peint une autre femme donnant le sein à son bébé⁵⁸ ». Nochlin y voit « deux travailleuses se faisant face séparées par le corps de leur enfant », mais deux travailleuses dans un rapport de classe puisque la peintre financièrement aisée ne peut peindre qu'à la condition qu'une salariée de l'industrie nourricière allaite son enfant. En soulignant cette thématique de la rétribution de services dans le milieu familial, Nochlin nous emmène bien au-delà de la figure maternelle idéalisée que le tableau pourrait suggérer s'il n'y avait le titre. C'est donc le sens même de l'œuvre de Morisot qui se trouve enrichi par le commentaire de l'historienne de l'art.

Si, à la suite de Nochlin, tout le corpus critique des *Women's Studies* a lentement modifié la perception ou la réception des historien-ne-s et critiques d'art, cette lecture n'est cependant pas encore suffisamment passée dans le grand public ou même auprès de simples amateurs d'art qui continuent de décoder Morisot à travers les stéréotypes du féminin. C'est précisément cette vision-là de l'œuvre de Morisot que la rétrospective du Musée d'Orsay remet

fondamentalement en question. En ce sens, l'exposition opère une véritable révolution du regard. Nous nous rendons compte que Morisot, à l'instar de ses confrères, mérite le qualificatif de peintre de la vie moderne. Bien qu'elle ne fréquentât pas certains lieux où les artistes de son temps puisaient leur inspiration comme les cafés et les bordels, elle est aussi moderne qu'eux. Mettant « les figures en plein air » selon son expression, choisissant une palette de tons clairs et osés, elle dépeint des scènes de la vie moderne : intérieurs, jardins, parcs, bord de mer. Comme ses amis impressionnistes, elle représente les personnes de sa famille, mais aussi des femmes au travail ou encore des modèles qu'elle rétribue. Comme eux, elle se comporte tout au long de sa carrière en vraie professionnelle faisant preuve d'une forte détermination dans les choix qu'elle opère en matière esthétique. C'est ainsi qu'à l'encontre de l'avis de Manet, elle décide de participer à la première exposition des impressionnistes, rompant ainsi avec le milieu du Salon officiel et avec celui des Indépendants. Ce professionnalisme qui la caractérise fut peu récompensé de son vivant car, contrairement à ses confrères, ce n'est qu'en 1894 qu'une de ses œuvres fut acquise par une collection nationale (le Musée du Luxembourg).

Le plaisir de regarder une exposition, comparé à celui que nous éprouvons en voyant les cartes postales des tableaux que nous avons admirés, vient de notre proximité avec l'original. Nous pouvons regarder les tableaux à moins de vingt-cinq centimètres et donc en observer la facture dans tous les détails. Alors, ce que nous prenions de loin pour un sujet exquis traité avec tellement de finesse disparaît définitivement pour faire place à la peinture. Il faut regarder comme Valéry l'a fait, la peinture dans ses toiles pour se rendre compte que Morisot va

58 | Nochlin L., « *La Nourrice* de Berthe Morisot : part respectueuse du travail et des loisirs dans la peinture impressionniste », dans Linda Nochlin, *Femmes, art et pouvoir*, Jacqueline Chambon, 1993, p. 61.

bien au-delà de la grâce, de la finesse et de la délicatesse. Alors nous découvrons les coups de pinceaux rapides, nerveux, les griffures, les grattages comme autant de manifestations de l'impatience, de la violence et parfois presque de la fureur de cette artiste qui veut saisir le temps et ne se préoccupe pas de finir une toile comme on l'entend à l'époque. Car, curieusement ce sont les reproches les plus fréquents que l'on fait à Morisot qui signifient le mieux la singularité profonde de cette artiste. Une des plus fréquentes critiques souligne l'aspect non fini, le côté ébauché de ses toiles. Or, cet aspect inachevé, délibérément voulu par Morisot, constitue sa marque la plus personnelle : Morisot veut saisir, via la touche, la fugacité du réel qu'elle représente. D'où la rage du pinceau dans certaines toiles. Mallarmé écrit d'ailleurs qu'elle peignait « avec furie et nonchalance⁵⁹ » et Nochlin rapporte que l'artiste, à en croire sa mère, avait souvent l'air « anxieux, malheureux, presque furieux » lorsqu'elle travaillait et menait une existence ressemblant « au supplice d'un forçat dans les chaînes⁶⁰. »

On a également reproché à Morisot l'absence de dessin et la déliquescence de sa peinture. Là aussi, la critique peut être retournée en louange car la peintre, à l'instar des impressionnistes, déconstruit radicalement les conventions picturales de l'époque en poussant cette démarche au plus loin, c'est-à-dire jusqu'à ne plus distinguer fond et figure. Quand la forme d'une petite fille se dissout dans le paysage, quand le blanc d'un voilage se fond avec celui du ciel, quand les couleurs semblent s'évaporer ou le brouillard envahir l'espace, Morisot interprète à sa manière la modernité.

Il aura donc fallu *un autre regard*, celui d'une commissaire pour déceler cet *autre regard* de l'artiste. Tel est le mérite de cette exposition Morisot au Musée d'Orsay qui, en rendant hommage à l'artiste, contribue, de manière plus fondamentale, à la reconnaissance de la part des femmes dans l'élaboration d'une culture commune.

59 | Mallarmé, *Écrits sur l'art*, Flammarion, 1998, p. 352.

60 | Nochlin L., « La Nourrice de Berthe Morisot : part respectives du travail et des loisirs dans la peinture impressionniste », dans Linda Nochlin, *Femmes, art et pouvoir*, Jacqueline Chambon, 1993.